

Douche

Constitution du dossier :

1. Demande manuscrite ;
2. Extrait de naissance délivré sur la base du livret de famille ;
3. Extrait du casier judiciaire (bulletin n° 3) daté de moins de trois (3) mois ;
4. Une photocopie légalisée de la carte nationale d'identité ;
5. Une photocopie légalisée du titre de propriété ou du contrat de location du local (acte notarié) ;
6. Un plan de masse ;
7. Un plan de situation ;
8. Une photocopie légalisée du permis de construire (précisant qu'il s'agit de douches publiques) ;
9. Une photocopie légalisée du certificat de conformité (précisant qu'il s'agit de douches publiques).